

LES POISSONS MIGRATEURS

sur le territoire du SAGE Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

- Février 2016 -

Surface : 455 km²

Linéaire de cours d'eau : 830 km

Département(s) : Ille-et-Vilaine

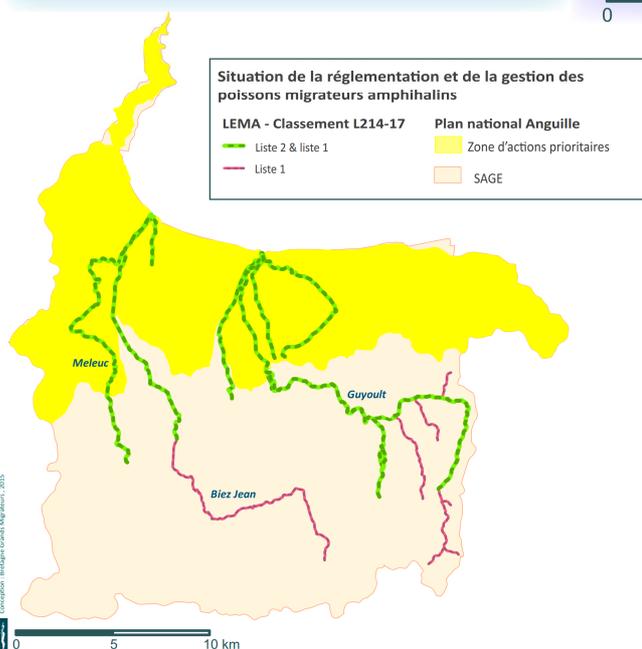
Cours d'eau principaux : Biez Jean, Guyoult

Poissons migrateurs : Anguille européenne

Seule l'anguille européenne colonise les cours d'eau côtiers de la région de Dol de Bretagne. Il est cependant possible que des lamproies marines et truites de mer fréquentent ponctuellement le Guyoult.

Les bassins versants se caractérisent dans leur partie aval par la présence de marais, largement aménagés. L'absence de pente et la présence de nombreux ouvrages hydrauliques et canaux conduisent à une gestion artificielle des niveaux d'eau adaptée à l'exploitation agricole des parcelles.

L'impact des portes à flot et du système de gestion des niveaux d'eau dans les marais n'a pas été évalué sur ces bassins versants. Or, on sait que ces ouvrages contrarient les déplacements des poissons entre la mer et les eaux continentales et limitent les surfaces de croissance pour les anguilles, les marais constituant des habitats potentiellement intéressants. Plus en amont, le bassin versant du Guyoult est accessible pour l'anguille. Les bassins versants du Meleuc et du Biez Jean le sont quant à eux de façon très réduite en raison de la présence de barrages de retenue loin de la rupture de pente située en bordure des marais.



Plan de gestion en faveur de l'Anguille

=> Linéaire de cours principaux en Zone d'actions prioritaires Anguille : 18 km

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques - Classement L214-17

=> Linéaire en liste 2 : 95 km

=> Linéaire en liste 1 : 169 km

OBJECTIFS & MESURES de gestion du Plan de Gestion des Poissons Migrateurs 2013-2017 pour les cours d'eau bretons

Le **PLAGEPOMI** est le document de référence en matière de gestion de poissons migrateurs amphihalins. Il vise à la préservation et à la protection de ces espèces au travers d'enjeux écologiques et socio-économiques. Pour cela, il détermine pour une durée de 5 ans, par bassin, par cours d'eau ou par groupe de cours d'eau, les mesures relatives à :

=> la protection et la restauration des milieux
=> la gestion des espèces

=> la connaissance et le suivi des espèces
=> la communication

Saumon :

Augmenter la production des juvéniles de saumon en eau douce

Truite de mer :

Mieux connaître la population de truite de mer en Bretagne

Anguille :

Augmenter le nombre des anguilles argentées

Appliquer le règlement européen sur la reconstitution du stock d'anguilles

Grande Alose :

Connaître l'aire de répartition et l'abondance et les augmenter

Alose feinte :

Mieux connaître cette espèce en Bretagne

Lamproie marine :

Connaître les effectifs, mieux connaître l'aire de répartition et les augmenter

Lamproie fluviatile : Mieux connaître cette espèce en Bretagne

En plus de l'application de la réglementation en vigueur, des mesures adaptées aux enjeux locaux ont été prises dans le cadre du **PLAGEPOMI**. La mise en œuvre de ces actions reste toutefois tributaire de l'engagement des nombreux partenaires qui agissent pour la protection et la restauration des migrateurs amphihalins.

=> Poursuivre l'état des lieux de la population d'anguille

=> Mettre en place un réseau de suivi du front de colonisation de l'anguille et de son recrutement

=> Développer un protocole de suivi des populations d'anguille en zone de marais et milieux saumâtres

=> Suivre les populations d'anguille sur les zones de marais et milieux saumâtres si nécessaire

La définition des actions de préservation et de restauration des habitats et leur priorisation revêtent toutefois un caractère local et le **PLAGEPOMI** se réfère pour la gestion des milieux aux dispositions des **SAGE** et aux actions mises en œuvre dans le cadre des contrats territoriaux.

OBJECTIFS & DISPOSITIONS relatives à la continuité et aux poissons migrateurs dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

**ENJEU BIOLOGIE, HYDROMORPHOLOGIE &
CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE
ENJEU GESTION QUANTITATIVE**



Atteindre le « bon état » ou le « bon potentiel » pour les paramètres biologiques et assurer la continuité écologique des cours d'eau

Améliorer la connaissance

Disposition 50 : Réaliser un diagnostic préalable au contrat opérationnel

=> recensement des ouvrages existants et des modes de gestion des eaux

Disposition 51 : Analyser la franchissabilité des ouvrages et leur taux d'étagement

Restaurer la qualité des milieux aquatiques

Disposition 54 : Mettre en œuvre les programmes opérationnels sur les milieux aquatiques

=> restauration de la qualité morphologique des cours d'eau sur les secteurs les plus appropriés afin d'atteindre le bon état écologique des eaux

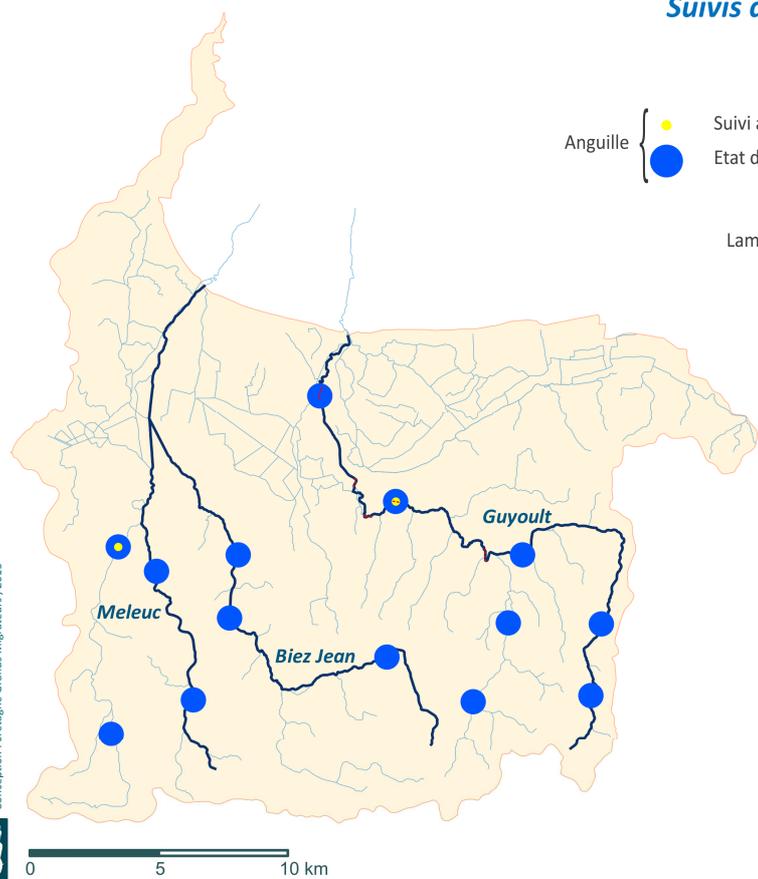
=> restauration de la continuité écologique en privilégiant l'effacement ou l'arasement - quand cela est possible - et la gestion des vannages sur les ouvrages situés dans le marais

Gestion hydraulique du marais de Dol

Assurer une gestion intégrée du marais

Disposition 25 : Mettre en place un plan de gestion intégrée du marais

Suivis des populations des poissons migrateurs amphihalins



Anguille { ● Suivi annuel du recrutement en anguilles (2014)
● Etat des lieux de la population d'Anguille (2010)

Lamproie marine { - - - Suivi de la reproduction des lamproies marines (2012-2013)

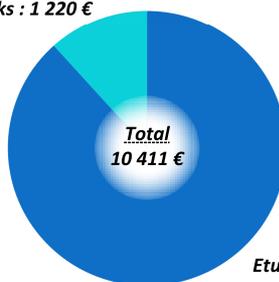
14 stations échantillonnées en 2008 dans le cadre de l'état des lieux de la population d'anguille
2 stations échantillonnées annuellement dans le cadre du suivi du recrutement en anguille
2,4 km de cours d'eau prospectés en 2012 et 2013 dans le cadre du suivi de la reproduction de la lamproie marine

Source : BD Carthage, AELB, ONEMA, FB35, BGM
 Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Bilan financier des actions du programme «Poissons migrateurs» 2007-2014

Suivi des stocks : 1 220 €



Etudes d'acquisition de connaissance : 9 191 €

Total
 10 411 €



Anguille européenne

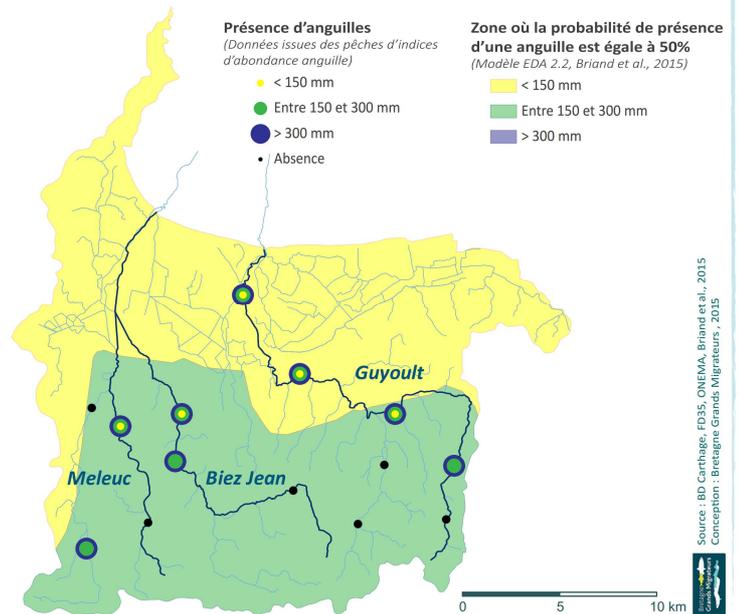
Etat des lieux des densités d'anguilles sur les bassins versants du Biez Jean et du Guyoult en 2010 (FDPPMA 35)

Sur le Guyoult :

=> Zone de colonisation active étendue à environ 30 km en amont

Sur le Biez Jean :

=> Population contrainte à l'aval par les ouvrages de gestion du marais et la présence des ouvrages de Beaufort et de Mireloup
=> Population perturbée par de multiples facteurs (continuité, qualité de l'eau, qualité des milieux)



Lamproie marine

Recensement des zones de frai de lamproies marines sur le Guyoult entre 2008 et 2015 (FDPPMA 35)

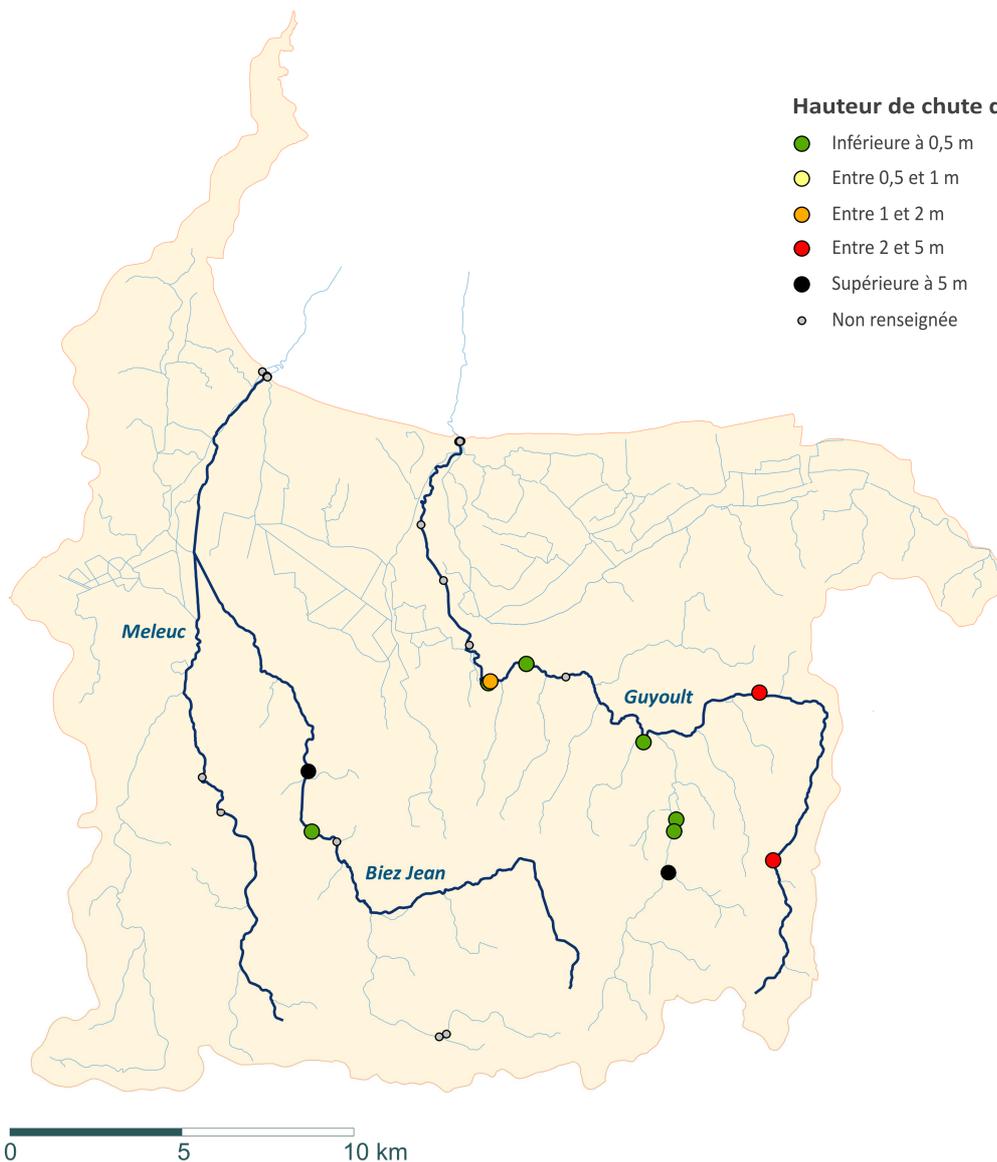
1 frayère de Lamproie marine observée en aval du seuil de Carfantin en 2012
=> Problème supposé d'attractivité du cours d'eau

Faible colonisation du Guyoult par la Lamproie marine



Hauteur de chute des obstacles à l'écoulement (ROE)

- Inférieure à 0,5 m
- Entre 0,5 et 1 m
- Entre 1 et 2 m
- Entre 2 et 5 m
- Supérieure à 5 m
- Non renseignée



Source : ONEMA, DREAL, BGM
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015

Présence d'obstacles dont la hauteur de chute est supérieure à 2 m voire 5 m
Obstacles les plus élevés situés sur les parties médiane et amont des cours d'eau

Synthèse sur les cours d'eau principaux (ROE)

Cours d'eau	Obstacles à l'écoulement	Somme des hauteurs de chute renseignées	Dispositif de franchissement
Biez Jean	5	12,0 m (2 ouvrages renseignés)	0
Meleuc	2	-	0
Guyoult	12	7,4 m (6 ouvrages renseignés)	0
Landal	3	7,0 m	0

Poursuivre et renforcer les actions de suivi biologique et d'acquisition de connaissance

Anguille

=> Poursuivre le suivi du front de colonisation sur les côtières du nord de l'Ille-et-Vilaine (14 stations)

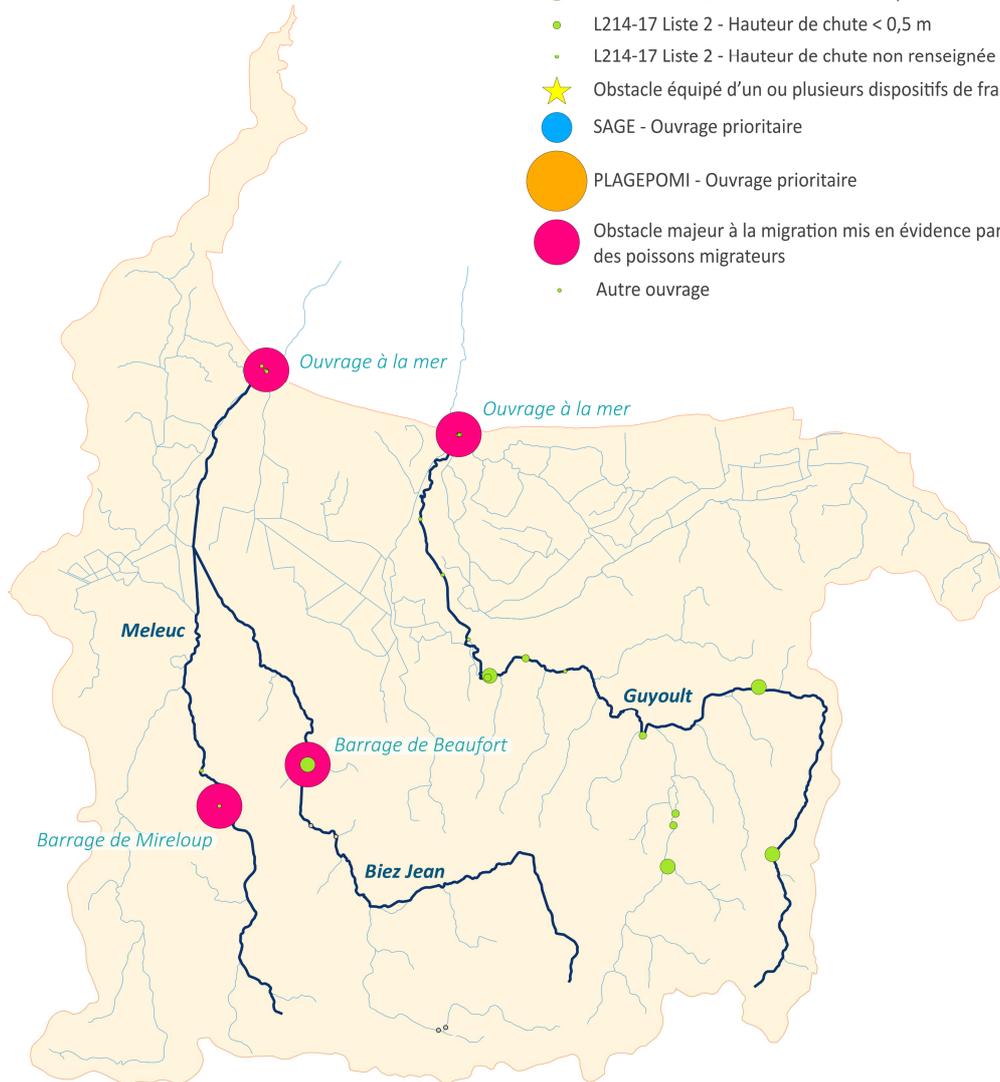
=> Mener des opérations pilotes de suivi des anguilles dans les marais de Dol de Bretagne



Restaurer et garantir la libre circulation piscicole

Obstacles majeurs à la libre circulation des poissons migrateurs amphihalins

- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute > 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute < 0,5 m
- L214-17 Liste 2 - Hauteur de chute non renseignée
- ★ Obstacle équipé d'un ou plusieurs dispositifs de franchissement
- SAGE - Ouvrage prioritaire
- PLAGEPOMI - Ouvrage prioritaire
- Obstacle majeur à la migration mis en évidence par les études & suivis des poissons migrateurs
- Autre ouvrage



Source : ONEMA, DREAL, PLAGEPOMI, SAGE, BGM, FD35
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



0 5 10 km

Le caractère local des actions de restauration de la continuité écologique prédispose les structures de bassins versants porteuses d'un SAGE et/ou d'un contrat territorial à définir et prioriser ces opérations dans leur programmation.

Pour autant, l'état des populations de poissons migrateurs et de la libre circulation piscicole sur le territoire a mis en évidence des **obstacles majeurs, prioritaires dans la restauration des populations de grands migrateurs.**

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

Etat d'avancement : en instance d'approbation

Structure porteuse : Syndicat mixte du SAGE des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

Autres structures porteuses d'actions

Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Ille-et-Vilaine (FDPPMA 35)

Syndicat intercommunal du bassin du Guyoult

Association syndicale des digues et marais de Dol

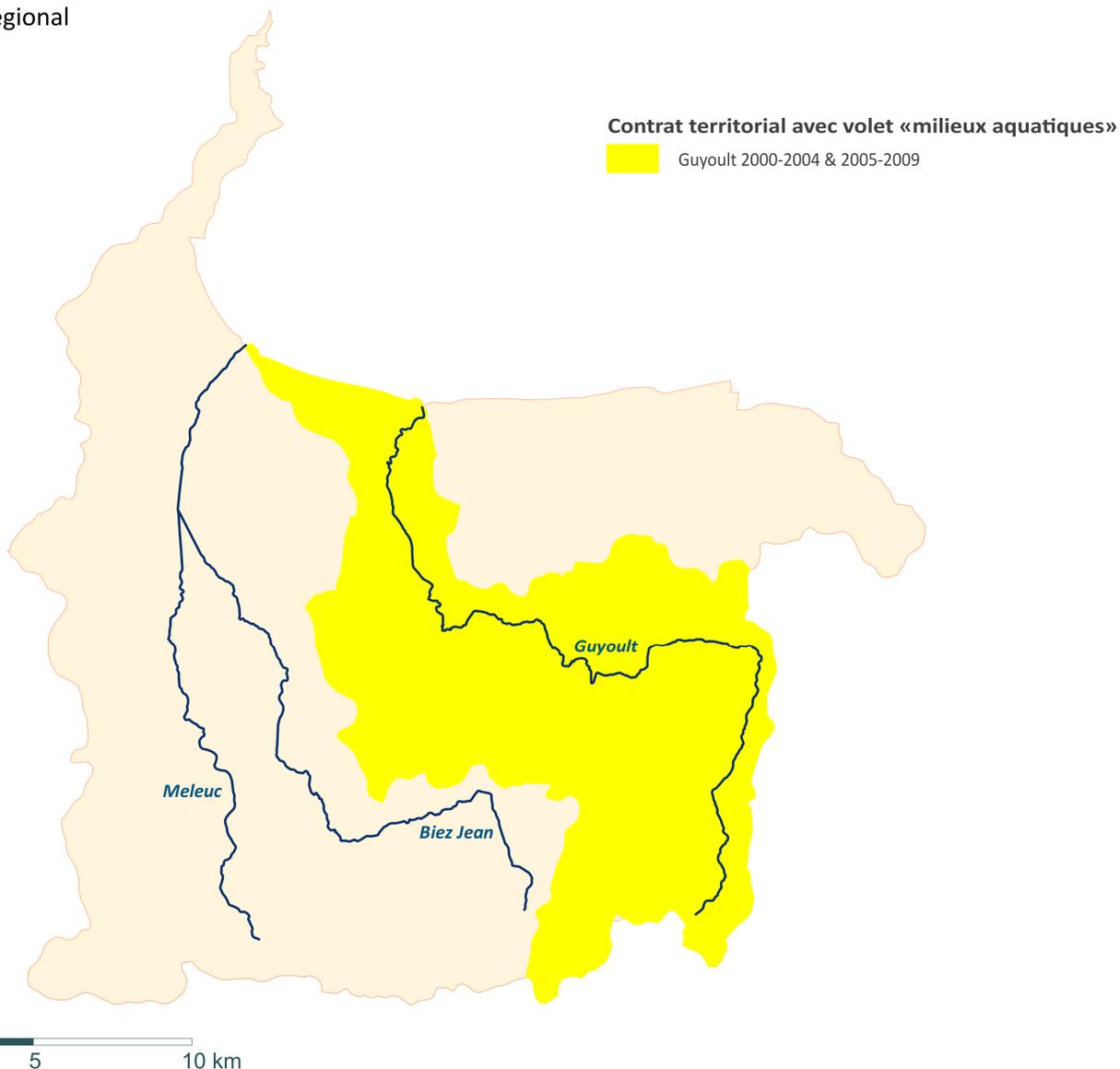
Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (*la Truite Pleine Fougèraise, Union des pêcheurs de Rennes*)

Partenaires financiers et/ou techniques

Appui technique voire financier de la FDPPMA 35

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Conseil régional



Source : AELB, DREAL
Conception : Bretagne Grands Migrateurs, 2015



Les fiches «Poissons migrateurs » visent à porter à connaissance, rendre compte et communiquer autour des enjeux liés aux poissons migrateurs pour leur appropriation au sein des territoires de SAGE. Dans le cadre du Plan Breton pour l'Eau, la préservation et la restauration des poissons migrateurs ainsi que la restauration de la continuité écologique constitueront des axes des futurs projets de territoires. Le Plan de gestion des poissons migrateurs des cours d'eau bretons 2013-2017 (PLAGEPOMI), document cadre, définit les modalités de gestion et les orientations à prendre en faveur de la préservation et de la restauration des poissons migrateurs. Dans ce contexte, sa mise en oeuvre pour la période 2015-2020 est menée au travers d'un document d'échelle régionale accompagné des fiches synthétiques par territoire de SAGE. L'articulation des enjeux locaux et régionaux est au coeur de ce projet.

ANNEXE - Synthèse des actions en faveur des poissons migrateurs amphihalins sur le territoire du SAGE Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

Thème	Espèces concernées	Année(s) de réalisation	Cours d'eau	Intitulé	Maître(s) d'ouvrage	Code ROE	Document(s) à télécharger
Etude d'acquisition de connaissance							
	Anguille	2010	Biez Jean Guyout	Etat des lieux de la population d'Anguille	FDPPMA 35		Rapport 2010
	Anguille	2014-2015		Réseau de suivi du recrutement d'anguilles en Bretagne - 2 stations	FDPPMA 35		Rapport 2015
Suivi de stocks							
	Lamproie	2012-2015	Guyout	Recensement et cartographie des zones de frayères à lamproies	FDPPMA 35		Rapport 2013

